



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ski

Question écrite n° 73535

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de mettre en place une réglementation propre aux pistes de ski. La commission de la sécurité des consommateurs a rendu un avis recommandant un certain nombre de mesures afin d'améliorer la sécurité des pistes de ski et de limiter le nombre d'accidents dont le scénario et les conséquences s'apparentent de plus en plus à des accidents de la circulation. Ainsi, des causes humaines génératrices d'accidents ont pu être mises en valeur comme la sensibilisation trop sommaire à la sécurité lors des cours de ski, les équipements de protection individuels insuffisants et les comportements imprudents de certains usagers encouragés par des publicités incitant à la prise de risques. Aussi il souhaite savoir s'il envisage de mettre en place une réglementation spécifique.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73535

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1050